

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

En ce moment s'ouvre avec la plus grande solennité la diète de Hongrie. Tous les yeux sont tournés vers cette assemblée, qui va décider des destinées, non pas seulement de la Hongrie, mais peut-être aussi de l'Autriche.

Est-ce la paix ou la guerre? Est-ce l'union ou la lutte? Tous l'ignorent encore. Tous se disent: Espérons d'abord, nous verrons après.

Une dépêche de Pesth nous transmet les détails suivants sur la réception enthousiaste faite à l'empereur d'Autriche à son arrivée en Hongrie:

« L'empereur a été salué à son arrivée, à deux heures de l'après-midi, par les corporations et par M. Deak, qui s'étaient rendus à la gare pour attendre Sa Majesté.

» Répondant à la harangue du bourgmestre de Pesth, l'empereur a dit qu'il était enchanté de la fidélité et du dévouement qu'on lui exprimait dans cette occasion, ajoutant qu'il était venu plein de confiance, ayant la ferme conviction qu'on avait également confiance en lui. Il a de plus assuré la ville de sa grâce royale.

» A l'allocution qui lui fut adressée par le maire de Bude, l'empereur a répondu que cet hommage si cordial le touchait agréablement; que Bude, le siège de ses ancêtres, lui avait toujours été un séjour agréable, et qu'il assurait ses habitants de sa grâce royale.

» Des acclamations enthousiastes ont accompagné l'empereur de la gare au château. Tou-

tes les rues étaient pavoisées et remplies de monde. La noblesse et le clergé ont reçu Sa Majesté au château même. Le soir, il y a eu une brillante illumination.

La plupart des souverains de l'Europe seront représentés aux obsèques du roi Léopold: l'empereur Napoléon par le duc de Bassano, l'empereur de Russie par le grand-duc Constantin, la reine Victoria par lord Sidney et cinq généraux anglais. Le prince Alfred accompagnera le prince de Galles à Bruxelles, où se rendent également le roi et la reine de Portugal.

Les principaux personnages qui iront, à cette occasion, dans la capitale de la Belgique seront logés au palais.

Presque tous les souverains ont adressé au nouveau roi des lettres de condoléance conçues dans les termes les plus sympathiques et les plus affectueux.

On mande de Berlin que le prince héritier de Prusse part pour Bruxelles, et que le major-général von Loen et le lieutenant von Diskau s'y rendront également en mission extraordinaire.

Est-ce pour prévenir toute interprétation fâcheuse au sujet de cette mission extraordinaire que la *Correspondance provinciale* de Berlin croit devoir dire que les bruits inquiétants qui se rattachent à la succession au trône de Belgique sont dénués de fondement?

Suivant la même feuille, les négociations relatives au traité de commerce entre le Zollverein et le royaume d'Italie sont conduites par

la Prusse d'accord avec la Bavière. Les bons rapports qui existent entre la Prusse et l'Italie font espérer une entente prochaine.

Dans l'exposé financier présenté le 13 à la Chambre de Florence, le ministre des finances déclare que le déficit de 1866 s'élève à 265 millions, et propose, d'abord, pour le combler, 50 millions d'économies, une augmentation de 20 millions sur l'enregistrement et le timbre, de 25 millions sur la contribution des portes et fenêtres et un impôt sur la mouture, dont il attend un revenu de 100 millions. Il proposera la cession des octrois aux communes.

Les troupes pontificales déploient toujours la même énergie pour l'extinction du brigandage, et viennent de le prouver dans deux nouvelles rencontres.

Le *Journal de Rome*, du 13 décembre, annonce que les troupes pontificales ont eu, le 9 et le 10, des rencontres avec les brigands sur les territoires de Banco, Monticelli et Vallecapa. Une bande de brigands, ayant passé la frontière, a été battue par les troupes italiennes; son chef a été blessé et fait prisonnier. Une des bandes comptait 50 hommes. Le commandant des troupes pontificales avait mis en mouvement, à cette occasion, toutes les compagnies de la ligne, de la gendarmerie et des zouaves, placées sous ses ordres.

Le maréchal Serrano a été nommé président du sénat espagnol.

L'agitation réformiste continue en Angle-

terre. Dans un grand meeting tenu à Birmingham, M. Bright a dit qu'en attendant le suffrage universel, il fallait que le droit électoral fût conféré au moins à un million de citoyens.

Encore une victime! M. O'Donovan a été condamné à la servitude pénale pour la vie.

Les journaux de Portland publient les nouvelles suivantes sur le Chili et le Pérou:

« L'amiral Pareja continuait à menacer de bombarder les ports du Chili, sans oser mettre cette menace à exécution. Six des ports principaux du Chili étaient fermés par le blocus. Au Pérou, la révolution a triomphé, et la tranquillité est rétablie. La ville de Lima avait été prise, le 6 novembre, par les troupes révolutionnaires. »

On annonçait depuis quelques jours un projet consistant à confier à une Compagnie privée l'exploitation du service télégraphique, et même celui du service de la poste dans l'intérieur de Paris.

Les renseignements que nous avons pris à cet égard nous permettent d'annoncer qu'en effet ce projet est pris en très-sérieuse considération. Les deux services de la télégraphie et des postes, détachés du ministère de l'intérieur pour être confiés à l'industrie privée, seraient l'objet de nombreuses améliorations.

Un abaissement considérable du prix des dépêches télégraphiques serait immédiatement réalisé; et en ce qui concerne le service de la poste, l'établissement d'un réseau souterrain de tubes pneumatiques, analogue à celui qui existe déjà à Londres, permettrait de faire le

FEUILLETON.

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

Le maître roucoula sur son sifflet un chant vif et saccadé: trente hommes rangés sur la corde dite *cartahu* coururent avec. Trois secondes après, le Normand figurait en l'air, semblable à un de ces pantins que les enfants font gesticuler à l'aide d'un fil.

Malgré sa profonde terreur, il retrouva la voix et s'écria encore:

— Grâce! grâce! pardon! un confesseur pour l'amour de Dieu!

Le lieutenant se pinça les lèvres afin de conserver son sérieux; puis il commanda:

— Larguez!

Le rossignol du maître traduisit l'ordre en sons perçants, les matelots ouvrirent les mains; Jules Piton descendit à la mer avec la rapidité de la flèche.

— Hissez!

Les trente marins, ramassant la corde, s'élançèrent au pas de course; la même personne du patient,

toute ruisselante, se balançait de nouveau à l'extrémité de la grand'vergue.

Cette fois le cuisinier n'ouvrit plus la bouche; sa tête était penchée sur son épaule et ses yeux fermés; il se croyait mort.

Après le troisième coup de cale, on le ramena dans un état d'évanouissement complet.

Le cambusier de la frégate, Quarantaine, ainsi nommé à cause de son teint bilieux, attendait que Piton fût démarré pour lui offrir le boujaron de tafia de rigueur.

— Il ne pourra pas boire, il est quasi-mort, dit Cagnard occupé à défaire les nœuds du *cartahu*.

— Attends un peu, les fistons! ajouta Barrot le caporal de garde.

— Portez-le au poste des blessés, où le docteur l'attend, dit le lieutenant.

Cagnard, Barrot et quelques autres emportèrent le cuisinier, tandis qu'au son du fifre et du tambour on faisait défiler l'équipage sur le pont.

Les cinq ou six marins, toujours suivis du distributeur des rations, firent halte dès qu'ils furent dans la batterie à l'abri des regards de l'officier de service.

— Il y a bien besoin du docteur! dit l'un;

veux-tu parier que je le fais revenir d'un coup de poing?

— Bah! dit un autre, il faut le chatouiller sous les pieds.

— Laissez-moi faire! interrompit le caporal d'un air grave en sortant une cartouche de sa giberne.

— Tiens! cette invention!

— Tu vas voir.

Le laconique militaire secoua dans sa main une pincée de poudre brune et en remplit le nez de Piton qui, se levant en sursaut, éternua à se rompre le crâne.

Les assistants admiraient l'ingénieuse idée et la tabatière de Barrot qui mettait son tabac à priser dans une cartouche.

— Je n'ai pas fini, reprit le caporal en replaçant son singulier cornet de priseur dans un des compartiments de sa giberne; et s'adressant alors au cuisinier:

— Condamné, dit-il, puisque vous avez échappé à la corde et à la noyade, nous allons essayer de l'empoisonnement. Avalez ce boujaron de mort aux mouches, par ordre du conseil!

A ces mots le caporal prenant le petit vase de fer-blanc des mains de Quarantaine, l'offrit à Piton qui

se frottait les yeux et ne comprenait rien à ce qu'on lui disait.

— Allons donc, avale ce tourne-l'œil, ce sera bientôt fini; dans dix minutes tu auras filé ton câble. Avale!

Cagnard et ses compagnons riaient en insistant:

— Bois donc, poltron! c'est une ration de colique, rien de plus.

— Non! non, je ne veux pas! dit avec horreur le cuisinier qui crut deviner enfin de quoi il s'agissait.

— Tu ne veux pas! une fois, deux fois! eh bien! à ta santé!

Le caporal rendit à Quarantaine le boujaron vidé en un clin d'œil et, remonta sur le pont, laissant l'agent des vivres et le Normand aussi stupéfaits l'un que l'autre.

Cagnard et ses camarades battirent des mains.

— C'est un malin! un soigné, en a-t-il de l'aplomb, le caporal Barrot!

En ce moment les tambours battaient la breloque, les rangs furent rompus; Frise-Poulet, frappant sur l'épaule de Cagnard, l'engageait à venir causer avec lui sur le gaillard d'avant.

Au pied du mât de misaine ils rencontrèrent Requin, qui leur lança un regard de colère haïeuse.

transport des dépêches avec toute la célérité que réclament les besoins du commerce auxquels l'organisation actuelle est loin de donner satisfaction. La taxe des lettres serait, en outre, diminuée aussi bien celle des télégrammes.

Ajoutons d'ailleurs qu'en adoptant cette mesure pour Paris seulement, le gouvernement se réserverait d'exercer un contrôle très-actif sur l'exploitation des Compagnies.

Voici, résumés d'après les journaux belges, quelques détails intéressants sur les préparatifs des funérailles du roi Léopold :

L'artillerie de la garnison de Bruxelles a annoncé la mort du roi par les salves que prescrit le décret du 24 messidor an XII. Un coup de canon est tiré toutes les cinq minutes au rond-point de la rue de la Loi, près du champ des manœuvres. Ces salves se répéteront, du matin au soir, jusqu'après les funérailles du roi.

Après avoir opéré le moulage de la figure, on a procédé à l'embaumement du corps de Sa Majesté.

Les personnes attachées à la maison du roi se sont rendues, hier mardi, au château de Laeken pour y recevoir la dépouille mortelle et la transporter au palais de Bruxelles.

Le cortège était escorté par la garde civique et l'armée, et éclairé aux flambeaux.

Les autorités civiles et militaires sont allées recevoir le corps qui demeurera exposé dans une chapelle ardente pendant trois jours : mercredi, jeudi et vendredi.

Samedi auront lieu les funérailles.

On construit à côté de la nouvelle église de Laeken un vaste temple où auront lieu les cérémonies funèbres qui, d'après le culte protestant auquel appartenait le roi, précèdent l'inhumation.

Dimanche 17, le nouveau roi fera son entrée, à cheval, dans la capitale. — Il passera en revue la garde civique et l'armée. La prestation de serment à la Constitution, par le nouveau roi, aura lieu immédiatement après devant les Chambres réunies, dans la salle des séances de la Chambre des représentants.

Lundi 18 sera célébré à Sainte-Gudule le *Te Deum* qui inaugurera le nouveau règne.

Voici, d'après l'*Indépendance belge*, le récit de la translation du corps du roi Léopold du château de Laeken au palais de Bruxelles :

Hier soir a eu lieu la translation des restes mortels du roi, de la résidence de Laeken au palais de Bruxelles. Cette cérémonie, commencée à neuf heures, s'est terminée à onze heures. Toute la population y a assisté.

Le départ du château de Laeken a été précédé d'une cérémonie d'une simplicité extrême mais en même temps fort émouvante. Le corps du défunt roi, déposé dans un cercueil tout drapé de noir, avait été placé sur une estrade

dans une des salles du rez-de-chaussée du palais. Derrière cette estrade était une table portant un crucifix et des flambeaux. Le restant de la salle était éclairé par des lampes. A la tête du cercueil se tenait le révérend docteur Becker, chapelain de Sa Majesté.

A gauche étaient les princes, en costume de deuil, portant tous deux le grand cordon de l'Ordre de Léopold. A l'entrée de la salle quelques personnes seulement, MM. le comte van der Straten-Ponthoz, grand maréchal de la cour ; van Praet, ministre de la maison du roi ; le lieutenant-général de Liem, adjudant-général du roi ; le général Bormann, aide-camp du roi ; Jules Devaux, secrétaire du roi ; Herry, bourgmestre de Laeken ; Hellebaut, secrétaire communal ; les pasteurs Vent et Drury.

C'est en présence de ce petit nombre d'assistants que M. Becker a prononcé une oraison funèbre que leurs Altesses royales n'ont pu entendre sans une très-vive émotion. L'oraison funèbre terminée, douze sous-officiers du régiment des grenadiers ont été introduits ; ils se sont rangés autour du cercueil, l'ont enlevé et l'ont transporté, suivis des princes, dans le corbillard qui attendait au bas du perron. Ce char, simple et sévère dans sa forme, sorté de tombe roulante, était revêtu de quatre sceaux, deux aux armes de la Belgique, deux aux armes du roi. Lorsque le corps y fut déposé, le duc de Brabant et le comte de Flandre ont lentement remonté les degrés et sont rentrés au château.

A l'extérieur se tenaient les troupes qui devaient composer le cortège : un peloton de gendarmes, la garde civique à cheval et le régiment des guides.

A neuf heures précises il se mit en marche dans l'ordre suivant : un peloton de gendarmes ; un piquet de guides ; la garde civique à cheval ; une voiture de la cour conduisant les trois pasteurs ; le corbillard, escorté par des généraux, et entouré de gardes civiques à cheval portant des torches ; deux voitures de la cour ; la voiture de M. le bourgmestre de Laeken ; les guides.

A Laeken, dans la nouvelle avenue, dans la rue des Palais, dans la rue Royale, sur la place des Palais, la foule était immense. Aux balcons, aux fenêtres, partout il y avait du monde, et presque toutes les façades portaient des insignes de deuil. A dix heures, le cortège atteignait le boulevard. Plus il approchait du palais, plus sa marche se ralentissait, au milieu des flots pressés de la population qui voulait assister à son arrivée, qu'annonçaient des salves d'artillerie. Nous le répétons, le spectacle était imposant.

Le cortège est arrivé au palais de Bruxelles à dix heures et demie. Là se trouvaient réunis les membres du cabinet, les ministres d'Etat, M. le prince de Ligne, président du Sénat, M. E. Vandenpeereboom, président

de la Chambre, M. le baron d'Hooghvorst, inspecteur général honoraire des gardes civiles du royaume, et les autres personnages qui, comme ceux que nous venons de citer, ont apposé leur signature à l'acte de décès.

Tous ces personnages, en grand uniforme, sont descendus au bas de l'escalier royal pour recevoir le corps. Le cercueil, recouvert d'un grand drap de velours noir frangé d'or et parsemé de lions brodés en or, a été porté au premier étage par des sous-officiers des différents corps de l'armée. Les dignitaires de la maison militaire du roi le précédaient. Immédiatement après venaient les trois pasteurs protestants, puis MM. les présidents des Chambres, les membres du cabinet, le ministre d'Etat et les autres personnages convoqués.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, par suite du décès de S. M. le roi Léopold I^{er}, roi des Belges, prendra le deuil, pour vingt-et-un jours, le samedi 16 décembre.

Les onze premiers jours seront portés en deuil ordinaire et les dix autres en petit deuil.

— La session prochaine du Corps-Législatif s'annonce comme devant être très-importante et très-animée. Les questions financières, celles de Rome et du Mexique vont encore être le champ de bataille des diverses oppositions. La décentralisation, à propos du projet de loi sur les attributions des conseils généraux et municipaux, les travaux de restauration des Tuileries, le décret de mutilation du jardin du Luxembourg, etc., donneront lieu à des débats très-orageux. Plus nous approchons de l'époque où nos troupes doivent laisser le chef de l'Eglise au milieu des embûches et des attaques de la révolution italienne, plus les députés conservateurs se proposent de réclamer des orateurs officiels des explications catégoriques au sujet de la politique que le gouvernement français se propose de suivre, pour conserver au moins au Pape les débris de son pouvoir temporel.

M. Thiers prélude, déjà, dans les conversations de son salon, à plusieurs discours qui auront un grand retentissement.

— M. Schneider persiste, dit-on, à ne pas vouloir être sénateur et à rester vice-président du Corps-Législatif. Quant à M. Frémy, le nouveau député, gouverneur du Crédit-Foncier, et très-bien en cour, il ne paraît pas qu'il doive être nommé vice-président, comme le bruit en avait été répandu, ce choix ne paraissant pas très-agréable à la majorité.

— La commission chargée de préparer le

projet de Code rural a tenu, dit-on, sa dernière séance la semaine passée. Il ne reste plus qu'à procéder à l'examen final, qui doit être fait par le conseil d'Etat, en assemblée générale, toutes sections réunies.

— S'il faut en croire un des correspondants de l'*Union de l'Ouest*, le prince Napoléon se disposerait à quitter la France dans un délai fort bref, puisqu'un bâtiment, qu'on construit pour son usage, doit être achevé le 21 de ce mois. Le prince partirait à bord de son ancienne corvette, le *Prince-Jérôme*. On prétend qu'il se dirigerait, cette fois, vers les côtes du Sénégal ou pays circonvoisins.

— On annonce la mort de M. Stourm, sénateur, ancien directeur général des postes. Il a succombé, dit-on, à la rupture d'un anévrisme. C'est un fauteuil de plus à donner au Luxembourg.

— Léopold, duc de Brabant, qui succède à son père sous le titre de Léopold II, est né en 1835 ; il a épousé en 1853 l'archiduchesse Marie d'Autriche, fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. Le plus jeune fils de Léopold I^{er}, Philippe, comte de Flandres, est né en 1857 ; il a un commandement honoraire dans le régiment des Guides. Sa fille unique, la princesse Charlotte est née en 1840, et a été mariée en 1857, à l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur régnant, François-Joseph. On sait qu'en 1864, cette princesse s'est rendue au Mexique pour y prendre le titre impérial et coopérer à la réédification de l'empire de Montemuzza sur les ruines de la république Indo-Ibérienne.

— Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

On dit que Léopold I^{er} laisse une fortune de 80 millions de francs ; je saurais bien me contenter de cette modeste aisance, mais je serais encore un pauvre sire auprès de ce prince Esterhazy, dont je vous parlais hier et qui vient de contracter, pour liquider sa situation, un petit emprunt de 50 millions.

L'aîné des princes Esterhazy possède pour huit millions de diamants ou pierres, et cette collection s'augmente tous les ans !

Je ne sais ce qui me tient de donner en passant un coup de plume à ce collectionneur, afin qu'à son tour l'envie le prenne de jeter des pierres dans mon jardin. Mais bah ! l'idée ne lui en viendrait pas, je m'incline devant les huit millions.

Je vous ai dit que les étudiants de Paris qui sont allés au congrès de Liège ont été l'objet d'une réprimande ; six d'entre eux ayant refusé de donner aucune explication en prétextant qu'aucun règlement ne leur était applicable à l'occasion de faits qui se sont accomplis à l'étranger, ont reçu une citation à comparaître ce soir à la Sorbonne, devant le conseil académique.

Il est sérieusement question, à ce qu'on

Ils y prirent à peine garde et allèrent s'asseoir à l'ombre du marsouin (1), sur le petit gaillard, d'où l'on voyait parfaitement les mornes boisés de la grande terre et les campagnes défrichées de l'île Sainte-Catherine.

IV. — LE CHIFFRE BRODÉ.

L'équipage d'un bâtiment de guerre est divisé en deux portions égales ou *bordées*, qui prennent les noms des deux côtés du navire : *tribord* et *bâbord*. A la mer, une des bordées est toujours de service, prête à exécuter les manœuvres que nécessitent les changements de route et les variations de la brise ; mais si la force ou la direction du vent restent les mêmes, les matelots de quart, nonchalamment étendus sur le pont, chantent, fument, causent entre eux, se font des contes, ou même essayent de dormir. Un des officiers veille sur le gaillard d'arrière. A l'avant, au milieu des matelots, un aspirant de marine, assis sur un canon, perché sur le bastingage ou se promenant de long en large, attend quelque incident qui l'arrache à ses rêveries.

Après avoir passé quinze jours au mouillage de Sainte-Catherine, la *Cléopâtre* appareilla pour re-

(1) Marsouin, petite tente du gaillard d'avant.

tourner à Rio-de-Janeiro, emportant les quatre baleiniers incorporés dans son équipage, ainsi que Jules Piton, le cuisinier, qu'on devait renvoyer en France par la première occasion.

Le temps était superbe, les bâbordais étaient de quart, minuit allait sonner :

— En bas, réveiller les tribordais ! commanda l'officier de service.

Cinq minutes plus tard, tout le monde était en rangs, on fit l'appel général. Puis il fut permis à ceux qui avaient bivouaqué jusque-là d'aller, à leur tour, passer quatre heures dans leurs hamacs.

La frégate s'élevait vers le tropique du Capricorne ; la nuit était étoilée et transparente ; la brise portait à bord les parfums de la côte le long de laquelle on naviguait.

Cagnard, qui se trouvait du nombre des nouveaux réveillés, jeta un regard sur le ciel :

— Vrai quart de *carognes*, matelot, dit-il à Frise-Poulet ; viens t'asseoir sur la drome, et blaguons un peu.

Frise-Poulet suivit son camarade ; ils se mirent à causer de leurs navigations passées.

Martel prenait aussi le service ; après avoir parcouru cinq ou six fois la longueur du gaillard d'a-

vant, comme pour chasser le sommeil, il grimpa sur une caronade, d'où il examina le temps avec attention :

— Il n'y aura guère à manœuvrer, murmura-t-il ; voici une brise qui nous conduira au jour sans qu'il faille toucher une corde.

Cette réflexion faite, il évoqua ses pensées favorites, et, laissant les voiles de la *Cléopâtre* au souffle embaumé qui les arrondissait, il se transporta d'un bond à deux mille lieues au-delà de l'Océan.

Là, les nuages étaient gris ; la mer bruyante déferlait sur la plage au bas d'un vieux rempart ; quatre longues rangées d'arbres dépouillés de feuilles bruissaient en se heurtant. Une citadelle sombre ; derrière elle, des mâtures élevées ; plus loin, des chantiers, des ateliers, le baigne, la corderie, les casernes de la marine ; plus loin encore, des clochers aux flèches élancées sur les coteaux d'alentour. C'était Brest.

L'élève embrassa rapidement par la pensée tout le panorama ; puis, abandonnant les vieilles tours, les bourgades, le port sinueux, les remparts et même la promenade aux trois allées, il pénétra dans le petit jardin d'une maison voisine et regarda, non sans émotion, une fenêtre derrière laquelle se croi-

saient deux rideaux de mousseline blanche.

— Elle dort ! elle rêve peut-être ! je n'aurai pas fini mon quart qu'il fera grand jour ; elle écartera ses draperies, elle ouvrira la croisée : « Mon Dieu ! dira-t-elle, qu'il fait froid ce matin ! » Elle refermera tout bien vite. Car c'est l'hiver là-bas ; les feuilles desséchées roulent sur le cours d'Ajot, et la fumée des hautes cheminées tourbillonne au gré du vent. Ici, c'est à peine si l'on respire à l'heure qu'il est.

L'aspirant s'en voulut un peu d'avoir pu faire cette dernière réflexion ; il n'en dénoua pas moins sa cravate, déboutonna sa veste, exposa sa poitrine à la brise et prit une attitude nonchalante. Puis il fit de son mieux pour oublier qu'il était au Brésil, à bord de la *Cléopâtre*.

Il eut bien vite oublié.

Son imagination, son cœur pour mieux dire, l'isola du monde matériel qui l'entourait.

La *Cléopâtre* n'était déjà pour lui qu'une frégate en partance, l'espace disparut, et le temps s'effaça.

Ainsi que font les vieillards, ainsi faisait ce jeune homme ; il remontait le cours du passé. Il s'ingéniait à ressaisir une heure chère entre toutes les heures de sa vie, un instant de timide joie et de tristesse

m'assure, d'étendre les attributions des juges de paix; une loi serait présentée à cet effet au Corps-Législatif. On parle aussi, mais d'une manière beaucoup plus vague, de la réduction du nombre des tribunaux de première instance et même des cours d'appel.

— D'après les renseignements que nous avons pris sur les lieux, nous sommes en mesure d'affirmer que les craintes que l'on avait conçues sur le développement de l'épizootie qui avait été signalée sur les animaux du jardin d'acclimatation ont cessé d'exister.

Depuis deux jours l'affection typhoïque n'a plus reparu. Aucun cas nouveau ne s'est montré, et tout porte à croire que l'état actuel de la température aidera puissamment à maintenir la situation satisfaisante de la santé chez les hôtes ruminants du jardin.

La surveillance la plus minutieuse, les soins les plus pressés, les mesures de propreté, de salubrité les plus recherchées, avaient d'ailleurs contribué, dès l'invasion de la maladie, à en atténuer les effets et à l'éloigner.

Ce n'est, du reste, pas seulement dans l'enceinte du jardin d'acclimatation que les précautions les plus prudentes avaient été prises. Dans les environs du bois, dans chaque centre de réunion d'animaux, dans les vacheries voisines, on avait pris des mesures hygiéniques analogues, et l'on n'a eu aucun cas de typhus à signaler.

L'administration supérieure est d'ailleurs parfaitement représentée et secondée dans la surveillance et l'exécution de ces mesures de salubrité par un fonctionnaire attaché à un établissement d'enseignement spécial pour l'art vétérinaire.

— Il est positivement question, dit une correspondance de la *France centrale*, de supprimer les Invalides. Les 600 vétérans actuellement entretenus dans l'hôtel de Louis XIV seraient licenciés, et ils s'en iraient en province, les uns dans leur famille, les autres dans les hospices de leur département. On assure que le Trésor trouverait à cette mesure une économie sensible.

Le vaste et magnifique établissement ainsi évacué recevrait les deux ministères de la guerre et de la marine. Le ministère de la guerre, situé rue Saint-Dominique, va être prochainement traversé par le nouveau boulevard qui aboutit à la Chambre. Cette large voie de communication le prend d'écharpe et renverse la moitié de ses bureaux. Il faut donc les installer ailleurs, et on a pensé aux Invalides, en y centralisant également tous les services de la flotte.

Par suite de ces changements, le ministère de l'intérieur, établi place Beauveau, viendrait remplacer le ministère de la marine place de la Concorde, et l'hôtel Beauveau serait vendu

avec ses dépendances, ce qui donnerait deux millions environ au Trésor.

Enfin, la direction des télégraphes abandonnerait le bâtiment qu'elle occupe, rue de Grenelle, pour s'en aller place de l'Hôtel-de-Ville, dans une des deux vastes constructions qui font l'angle de cette place et de l'avenue Victoria, et qui appartiennent à la ville de Paris.

Voici le texte de l'arrêt rendu le 6 décembre, par la cour impériale de Rennes, dans l'affaire du *Fœderis-Arca* :

« La Cour,
» Après avoir délibéré;
» Vu l'ordonnance rendue par le juge d'instruction de l'arrondissement de Nantes, le 20 novembre dernier;

» Vu l'opposition formée à cette ordonnance par Jean Lénard, Antoine Carbuccia, Pierre Villis et autres, par actes des 28 et 29 dudit mois de novembre;

» Considérant que, par son ordonnance du 20 novembre 1865, le juge d'instruction de l'arrondissement de Nantes, statuant sur l'exception d'incompétence proposée par le procureur impérial, s'est déclaré dessaisi, et a renvoyé devant qui de droit pour être ultérieurement procédé;

» Considérant que l'article 155 du Code d'instruction criminelle confère au prévenu le droit de former opposition aux ordonnances rendues par le juge d'instruction, dans le cas prévu par l'article 539 du même Code, c'est-à-dire, lorsque, aux termes de cet article, le prévenu ou l'officier du ministère public a excipé de l'incompétence du juge, soit que celui-ci ait admis ou rejeté l'exception, et sans distinguer par qui elle a été proposée;

» En ce qui concerne la nullité prétendue de l'ordonnance du 20 novembre,

» Considérant qu'en supposant que, communication de cette ordonnance eût dû être donnée aux requérants détenus, dans la forme et le délai prescrits par l'article 155 précité, le défaut de cette communication aurait eu pour effet unique de les garantir de la déchéance prononcée par ledit article, sans pouvoir réagir contre la validité de l'ordonnance régulière d'ailleurs et complètement rendue;

» Considérant que la chambre d'accusation doit statuer sur toute opposition immédiatement et toute affaire cessante; que nulle disposition de la loi n'autorise la communication de la procédure écrite à cette période de l'instruction;

» Au fond,
» Vu les art. 4, 8, 17 et 19 de la loi du 10 avril 1825;

» Considérant que le crime de piraterie est de la compétence des tribunaux maritimes et qu'aux termes de l'art. 4 de cette loi, doit être poursuivi et puni comme pirate tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire

ou bâtiment de mer français qui, par fraude ou violence envers le capitaine ou commandant, s'emparerait dudit bâtiment; qu'il résulterait de l'instruction que le 29 juin 1864, sur l'Océan Atlantique, à la suite et en exécution d'un complot formé pour la suppression de toute autorité à bord, Lénard, Carbuccia, Villis, Leclerc, Thépault, Marnier, Pierre dit Pierric, Teissier et Chicot, formant l'équipage du navire français le *Fœderis-Arca*, se sont emparés dudit navire en assassinant le capitaine Richebourg, laquelle prise de possession a été précédée de l'assassinat du second, Aubert, et suivie de celui du mousse Dupré.

» Que l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction en faveur du passager Antoine Orsoni, étranger à l'équipage, a fait disparaître l'exception qui aurait attribué juridiction aux tribunaux ordinaires :

» La Cour admet l'opposition en la forme;
» Au fond en déboute les opposants, et dit que c'est à bon droit que le juge d'instruction s'est dessaisi; ordonne que le présent arrêté soit exécuté à la diligence de M. le procureur-général impérial.

Les intéressés ont formé hier, au greffe du tribunal de Nantes, un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les notables commerçants de notre arrondissement sont invités à se trouver à la réunion, qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le dimanche 24 décembre 1865, à neuf heures et demie précises du matin, à l'effet de procéder, par scrutins individuels, à l'élection :

1° D'un juge au tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Lambert-Lesage, démissionnaire;

2° D'un autre juge, en remplacement de M. Jouffrault;

3° D'un troisième juge, en remplacement de M. Gustave de Fos, rééligible;

4° Et de deux juges-suppléants, en remplacement de MM. Armand Gratien et Barbin-Moricet, rééligibles;

Et pour remplacer ceux de MM. les juges-suppléants qui seraient nommés juges dans la même séance.

Mardi dernier, un jeune enfant de 4 ans, nommé Auguste Tranchant, de Doué, s'est noyé dans un bassin situé dans le jardin à peu de distance de la maison d'habitation. Sa mère venait de le quitter; l'enfant jouait au bord de l'eau; il sera tombé en voulant aller la rejoindre. Après quelques minutes, la mère en voyant l'eau agitée a compris le malheur qui venait de la frapper. L'enfant a été aussitôt retiré, mais déjà il était trop tard, ce n'était plus qu'un cadavre.

Le Conseil municipal d'Angers s'est réuni lundi soir.

Sur la proposition de M. le Maire, une commission a été nommée pour s'occuper immédiatement de la question de la reconstruction du théâtre et de l'emplacement sur lequel il doit être bâti.

M. le Maire, après avoir reçu les diverses souscriptions ouvertes depuis l'incendie, a fait procéder à la distribution des sommes versées.

Une liste des artistes les plus cruellement éprouvés a été rédigée avec un soin minutieux, et tout porte à croire que les souscriptions seront promptement réparties.

On sait que M. Richard, de Tours, condamné à un mois de prison et à mille francs d'amende par la cour impériale d'Orléans, pour fraudes électorales, s'était pourvu en cassation. La *France centrale* nous apprend que le condamné vient de se désister de son pourvoi. Le même journal donne aussi comme certain qu'il vient d'adresser un recours en grâce à l'Empereur.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Comme nous l'avons dit, M. Daniel-Lacombe, avocat, membre du conseil municipal, avait été autorisé à former une nouvelle mairie. Après des pourparlers infructueux qui se sont prolongés pendant plusieurs jours, M. Daniel-Lacombe a remis aujourd'hui ses pouvoirs à M. le préfet.

Il est vaguement question d'une autre combinaison.

On lit dans le même journal, à la date du 14 décembre :

On donne ce soir, comme étant ainsi composée, la nouvelle administration municipale :

MM. Edmond Doré, maire; P. Dufour, premier adjoint; Briauveau fils; A. Broussel; Stéphane Halgan; Chesneau; Papin-Clergerie.

Ces deux derniers, qui avaient annoncé leur résolution de se retirer avec M. Ferdinand Favre, se seraient donc ravisés, comme d'autres qui devaient aussi décliner toute fonction, ou bien la liste qui circule est-elle apocryphe, au moins en ce qui concerne certains noms?

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1865. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Commandeur de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les

ineffable : l'heure des adieux vers laquelle le marin absent aime à se reporter avec une tendre mélancolie. De même le naufragé donne tous ses regards à la pointe de terre la moins éloignée.

L'élève ne tarda pas à voir, comme dans un songe, mais bien distinctement, une jeune fille d'à peine seize ans, blonde, rose et gracieuse qui lui souriait :

« — Bonjour, monsieur René, lui dit-elle; venez passer la journée à la maison, c'est bien aimable; entrez au salon, maman sera charmée de vous voir.

« — Hélas! Mademoiselle, je ne passerai point la journée à terre, pas même en rade à Brest; l'ordre de partir est arrivé hier soir: nous allons au Brésil en station. »

La jeune fille cessa de sourire; sa main placée sur le bouton de la porte ne le détourna pas encore. Ses grands yeux bleus interrogeaient Martel et semblaient lui reprocher son départ.

« — Il est des souvenirs qui me suivront au-delà des tropiques, murmura l'élève de marine; il est une image chérie que rien ne saurait me faire oublier. Pendant mes heures de veille, elle sera devant moi; je croirai vous voir, vous entendre en-

core, et je tromperai ma douleur. »

A cette heure, Martel tenait justement cette promesse faite en soupirant. Il soupirait encore, et pourtant dans ses yeux distraits pétillait une étincelle de plaisir.

C'est que l'illusion de sa rêverie lui rendait Sophie absente; c'est que l'instant des adieux, si triste dans la réalité, renaissait avec la douceur d'un gracieux mensonge. Il croyait encore rencontrer la main de la jeune fille, la presser sur son cœur, la porter ensuite à ses lèvres et y laisser tomber une larme brûlante.

Sophie avait rougi, et se hâtant d'ouvrir le salon, ils étaient entrés tous deux.

« — Voici M. René qui vient nous faire ses adieux, dit-elle à sa mère, la *Cléopâtre* va partir tout à l'heure. »

Mme Cimard invita l'élève à prendre un siège et lui parla surtout de sa prochaine campagne.

Martel, que nous suivons dans ses divagations amoureuses, glissa rapidement sur une conversation assez longue; seulement il se rappelait avec bonheur l'émotion de Sophie et son interruption, alors que faisant des vœux pour lui, la bonne dame se promettait de le voir revenir portant l'épaulette d'en-

seigne de vaisseau.

« — Mais êtes-vous bien sûr de partir aujourd'hui? s'écria Sophie; souvent les bâtiments sont forcés d'attendre le vent favorable. »

Et lui-même se dirigeant vers la croisée d'où l'on voyait la rade, reconnaissait d'un ton chagrin que la brise était excellente.

Puis il revint s'asseoir tristement; ses yeux et ceux de la jeune fille se rencontrèrent avec une expression plus tendre.

Un coup de canon retentit; Martel se leva.

« — Adieu, Mesdames, adieu! voici donc le moment fatal; ce coup de canon est un arrêt sans appel!

« — Bon voyage, mon ami, dit la vieille dame; n'oubliez pas que votre père et M. Cimard se sont aimés comme des frères, et que nous vous portons une sincère affection; enfin, si vous songez à nous, quelquefois, profitez des occasions pour nous donner de vos nouvelles. Je prendrai toujours un vif intérêt à ce qui vous touchera.

« — Je serai heureux de vous écrire puisque vous daigniez le permettre », répondit l'élève avec effusion.

Mme Cimard ajouta quelques mots pleins de

bonté, et jetant un coup-d'œil sur la rade :

« — Votre frégate, dit-elle, envoie ses derniers canots à terre; allons, mon ami, adieu! »

Mais l'élève s'était penché vers Sophie rouge de pudeur et pensive :

« — Un souvenir, un souvenir, de grâce! » murmura-t-il d'un ton suppliant.

La jeune fille rougit, non sans sourire, car elle avait hésité tout bas; maintenant elle regrettait d'avoir été devancée;

« — Passez par le jardin », répondit-elle du bout de ses lèvres mutines.

Pendant que l'élève traversait le jardin, les rideaux de mousseline s'agitèrent, la fenêtre s'ouvrit, et Sophie, tendant la main, laissa tomber une petite bourse de perles où se trouvait brodé son chiffre de jeune fille, au milieu d'une guirlande de fleurs;

« — Faites pour vous!... dit-elle avec mystère. Adieu. »

Quand Martel releva la tête, l'apparition avait cessé, mais les draperies frémissaient encore. Il restait en extase, immobile à la même place, comme enchaîné par un pouvoir magique. Un second coup de canon rompit brusquement le charme.

(La suite au prochain numéro.)

jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déférés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de con-

damnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Pesth, 14 décembre. — L'empereur a ouvert la diète hongroise dans le château d'Offen. Son discours a été chaleureusement applaudi. Il y a eu le soir une brillante procession aux flambeaux; plus de 5,000 habitants se sont dirigés vers Offen.

Madrid, 14 décembre. — La reine est rentrée dans sa capitale. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

New-York, 6 décembre. — Le message du président dit que sa politique envers le Sud

sera conciliante. Il critique la conduite de l'Angleterre; mais ne conseille pas à la légation d'exiger une réparation. Le message de la France sera présentée au Congrès.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Il a été perdu le 9, de la rue d'Orléans à la rue Bodin, 4 actions de la Compagnie générale Immobilière portant les n° 4798 à 4801.

On est prié de les remettre au bureau de journal ou au bureau de police; il y aura récompense. (580)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD FILS.

Les créanciers de la faillite du sieur Eugène Ouvrard fils, entrepreneur à Saumur, sont invités à se présenter, le mercredi 27 décembre courant à midi en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de la dite faillite, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(587)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER.

Les créanciers de la faillite de M^{me} Pasquier-Bourdon, modiste, demeurant à Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce le mardi 16 janvier prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(588)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FERCHAUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Ferchaux, aubergiste, demeurant à Vihiers, sont invités à se trouver le mardi 19 courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(589)

Etude de M^e MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution.

Le mercredi 20 courant, à 8 heures du matin, il sera, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente des meubles saisis sur la veuve Fresque, sans profession, en la maison où elle demeure, sur les Ponts, ville de Saumur (au Bout-du-Monde).

Il sera vendu:

Lit, commode, buffet, le tout en noyer; balance, chaises, tables, pendule, batterie de cuisine, effets, draps, etc., etc., gravures.

On paiera comptant et 5 pour 0/0 en sus du prix. (590)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Bilet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (591)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES Aux enchères publiques

Pour cessation de commerce,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 4 décembre 1865,

Dans les magasins de M^{me} V. Morin

AU PETIT SAINT-PIERRE

Rue d'Orléans,

Le lundi 18 décembre 1865, à midi, et jours suivants,

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à la requête de M. Kerneis, liquidateur. (579)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 23 décembre 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 700 quintaux de paille de ratelier, 2,500 quintaux d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota: La denrée sera livrée entre deux fers. (592)

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64,

Occupée par M^{me} Deville,

À LOUER, pour la St-Jean 1866.

S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (593)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte

du 15 JUII au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE BAINS ET DOUCHES.

pour 1865.

Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur: M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves.

Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE, Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

BEAUX ET GRANDS CAMÉLIAS

Couverts de boutons,

Chez M. MIMAU, au Pont-Fouchard. (557)

A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale. Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69. S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de: au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 05	» 15	» »	69 10	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 30	» 05	» »	97 30	» »	» »
Obligations du Trésor.	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Banque de France.	3790 »	» »	» »	3780 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.).	1320 »	» »	» »	1325 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial.	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole.	637 50	2 50	» »	610 »	» »	» »
Crédit industriel.	680 »	3 75	» »	676 25	» »	27 50
Crédit Mobilier.	887 50	2 50	» »	897 50	10 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	1020 »	2 50	» »	1015 »	» »	5 »
Orléans (estampillé).	835 »	» »	» »	835 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1135 »	» »	1 25	1147 50	12 50	» »
Est.	518 75	» »	1 25	518 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	843 75	» »	1 25	847 50	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	572 50	» »	» »	571 25	» »	1 25
Ouest.	542 50	1 25	» »	540 »	» »	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1710 »	» »	2 50	1710 »	» »	» »
Canal de Suez.	430 »	» »	2 50	430 »	» »	» »
Transatlantiques.	570 »	2 50	» »	567 50	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 45	» 32	» »	65 70	» 25	» »
Autrichiens.	428 75	2 50	» »	426 25	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	421 25	» »	2 50	426 25	5 »	» »
Victor-Emmanuel.	213 75	» 50	» »	212 50	» »	1 25
Romains.	153 75	» 25	» »	158 »	4 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	475 »	1 25	» »	483 75	8 75	» »
Saragosse.	192 50	» »	» »	196 25	3 75	» »
Séville-Xérès-Séville.	37 50	» »	1 25	38 »	» 50	» »
Nord-Espagne.	165 »	1 »	» »	176 25	11 25	» »
Compagnie immobilière.	545 »	» »	5 »	550 »	5 »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	315 50	1 »	» »	315 »	» »	» »
Orléans.	308 »	» 25	» »	308 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	307 25	» »	» »	307 25	» »	» »
Ouest.	307 »	» »	50 »	307 50	» 50	» »
Midi.	306 75	» »	» »	307 »	» 25	» »
Est.	302 50	1 25	» »	302 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.